

COMMUNIQUE DE PRESSE

17 février 2025

SOLIDARITÉ : LE DÉPARTEMENT VOTE UNE AIDE EXCEPTIONNELLE AU DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Suite au passage du cyclone Chido qui a dévasté l'archipel en décembre dernier, les élus du Conseil départemental de la Drôme ont voté à l'unanimité l'attribution d'une aide exceptionnelle pour la reconstruction de Mayotte ce lundi 17 février.

Le département de Mayotte a été touché par un cyclone d'une rare intensité le 15 décembre dernier. Avec près de 40 morts, environ 4200 blessés et la moitié des bâtiments endommagés, les dégâts humains et matériels sont considérables. L'archipel, qui faisait déjà face à des défis importants, tant au niveau de la production et de la distribution d'eau potable qu'en matière d'urbanisme, est confronté à un immense enjeu de reconstruction. Les infrastructures routières et les établissements scolaires ont notamment été sévèrement touchés et nécessiteront de lourdes réhabilitations.

« Contribuer à l'effort de reconstruction »

Dans ce contexte, les conseillers départementaux de la Drôme, réunis ce lundi en séance publique, ont souhaité exprimer leur solidarité avec ce territoire en affectant une aide exceptionnelle de **10 000 €** au Conseil départemental de Mayotte, dans le cadre de la collecte lancée par Département de France. Les fonds recueillis seront versés à la seule collectivité. Une fois l'urgence passée et l'évaluation des dégâts réalisée, Départements de France établira avec le président du Département de Mayotte, Ben ISSA OUSSENI, les besoins en matériel et en compétence pour favoriser cette reconstruction. Pour la Présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON : **« les populations touchées par ce cyclone connaissent des situations dramatiques qui ne peuvent nous laisser indifférents. Avec des infrastructures durement touchées, Mayotte est confronté à un immense enjeu de reconstruction. Fidèle à ses valeurs de solidarité, la Drôme s'associe à la démarche de Départements de France pour contribuer à cet effort. »**